

20100625_0001-2

To: voixdefemmes@yahoogroups.com, touriahadraoui@hotmail.com, gintare.vale@gmail.com, aerecio@fyl.uva.es, perezanda@gmail.com, helene.defosse@voixdefemmes.org, lidia.mitos@gmail.com, vallealice@voixdefemmes.org, cfda@disparus-algerie.org, asel.jamelih.october2000@gmail.com, odettegoffard@gmail.com... more

Chères amies,

Les procès se poursuivent en Argentine, avec beaucoup de problèmes et quelques avancées. Un tribunal de la ville de Mar de Plata vient de condamner à perpétuité un sous-officier des Forces Armées pour les crimes de la dictature et aussi pour avoir violé trois prisonnières. Les viols ont été aussi considérés comme des crimes contre l'humanité. Cela me semble être un précédent très important pour nos luttes et je me sens un peu plus fière d'être Argentine.

(à cette sensation de triomphalisme s'ajoute, je dois l'avouer, le fait que l'équipe de foot argentine a été sélectionnée. Namera, as-tu déjà pensé à ce que je puisse suivre la finale du Mondial le 11 juillet ? On ne sait jamais que l'Argentine soit championne !).

Je vous embrasse toutes,

Mariana

Viols : crimes contre l'humanité

« Quand cet homme en uniforme me violait, c'est la Patrie qui me violait ». Cette phrase déchirante a été entendue lors des audiences du débat oral, de la bouche d'une des survivantes.

Cette histoire courageuse, racontée du plus profond de la douleur, et la dignité des femmes qui affrontent leur bourreau avec la vérité, ont apporté une preuve fondamentale pour que les crimes de violence de genre soient compris comme faisant partie d'un plan systématique conçu par la dictature militaire.

Le docteur Sivo, représentant de la partie civile pour les victimes du terrorisme d'Etat, a expliqué les avancées de ce qui a permis de condamner Gregorio Rafael Molina, alias Charles ou le crapaud, à la prison à vie dans un centre de détention commun, pour entre autres, avoir violé les détenues disparues qui sont passées par la Cueva (la cave).

-Dans ce procès, Molina été condamné, entre autres crimes, pour viols. C'est un fait nouveau dans les procès pour crimes contre l'humanité ?

- Oui. C'est le premier tribunal du pays qui le fait, ce qui est stupéfiant. C'est un précédent stupéfiant et d'une grande valeur pour le droit international. De très grande importance, puisque les précédents de condamnations pour viols étaient intégrés dans le cadre de la torture. A Rosario, dans le cas de Barcos, il a été condamné mais le viol a là été considéré comme une torture de plus, et non comme un crime spécifique.

-Est-ce que cela veut dire qu'à partir de cet arrêt, le crime de viol va être inscrit dans les crimes contre l'humanité... ?

-Oui, et c'est ce qui est important. Il y a maintenant un arrêt qui dit spécifiquement que les viols ont été confirmés, et qu'ils sont inscrits comme crimes contre l'humanité. Dans le seul précédent antérieur en Argentine, les crimes sexuels étaient inscrits dans les tortures. C'est une avancée incroyable. Dans tous les sens. En plus de son importance pour les victimes, puisqu'il s'agit ici de revendiquer leur dignité. Il faut aussi souligner l'importance qu'a cette reconnaissance comme un crime autonome parmi les crimes contre l'humanité. C'est le premier précédent en Argentine qui, dans le contexte international de la lutte pour les droits humains, pose un précédent très important.

-Cela veut dire qu'il s'agit d'une jurisprudence...

-Oui, clairement, puisque dans d'autres cas, les viols étaient considérés comme torture, ou, comme dans le cas de Rivero, ont été rejetés. Ce cas est toujours en discussion. La Chambre de San Martin avait révoqué l'argument pour faute de preuves, et au moment de revoir ce cas, l'arrêt d'aujourd'hui peut être très utile. C'est un précédent très important pour tout ce qui s'est passé dans le pays, parce que les viols étaient commis dans tous les centres de détention clandestins.